

N° 16
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

9 novembre 2017

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord entre le **Gouvernement**
de la **République française** et le **Conseil fédéral suisse**
relatif à la fiscalité applicable dans l'enceinte
de l'aéroport de **Bâle-Mulhouse**.*

(procédure accélérée)

*Le Sénat a adopté, en première lecture après engagement de la procédure
accélérée, le projet de loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 36, 59 et 60 (2017-2018).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif à la fiscalité applicable dans l'enceinte de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, signé à Paris le 23 mars 2017, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 9 novembre 2017.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 36 (2017-2018), Sénat.